

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 36 : août 2023

Situation au 31 mars 2023

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels de la majorité des régimes obligatoires de base de sécurité sociale. Les résultats concernent le régime général, le FSV, la CADES et les principaux régimes de la branche vieillesse. Sur le total de 607 M€ de charge annuelle prévue en 2023, il manque 11,3% de ces dépenses dans le champ des données mensuelles pour couvrir l'ensemble du champ présenté en prévision annuelle et qui est équivalent à celui du rapport de la CCSS et des agrégats du PLFSS. Il s'agit à titre principal du régime de retraites de la fonction publique de l'Etat, et dans une moindre mesure des régimes hors PUMa de la branche maladie et d'autres régimes moins importants par leurs charges de la branche vieillesse et AT-MP. L'effet sur les soldes est toutefois relativement négligeable, la FPE étant équilibrée par subvention de l'Etat. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables.

Le solde des principaux régimes de base de la sécurité sociale et du FSV s'établit fin mars 2023 à -3,3 Md€, en amélioration de 0,4 Md€ par rapport à fin mars 2022. Les soldes des branches maladie et autonomie s'améliorent de respectivement 2,1 Md€ et 0,1 Md€, alors que ceux des branches vieillesse, famille et AT-MP se détériorent (respectivement de -0,8 Md€, -1,0 Md€, -0,1 Md€), soit un total de -1,9 Md€.

Toutes branches des régimes de base ¹ et CADES

en milliards d'euros	2023 p		Montant à fin Mars		Mars-23 /	
	* % évol	2022	2023	Mars-22	% Prév.	2023
SOLDE	-7,8	-3,7	-3,3			
dont branche maladie	-7,0	-5,2	-3,1			
dont branche vieillesse+FSV	-3,2	-2,8	-3,5			
dont branche famille	1,3	2,9	1,9			
dont branche AT-MP	2,0	0,7	0,6			
dont branche autonomie	-0,8	0,7	0,8			
Total des dépenses	606,8	2,6%	125,2	131,4	5,0%	21,7%
Prestations sociales	572,9	3,0%	119,4	124,7	4,5%	21,8%
Transferts	19,6	-7,1%	3,7	4,6	23,5%	23,4%
Charges de gestion courante et autres charges	14,3	-0,4%	2,1	2,2	1,3%	15,2%
Total des recettes	599,0	4,7%	121,5	128,2	5,5%	21,4%
Cotisations sociales	289,6	3,8%	65,4	68,2	4,3%	23,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,8	-0,8%	1,4	1,5	4,9%	21,7%
CSG	120,6	4,5%	26,6	28,5	7,2%	23,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	109,5	6,1%	25,2	25,7	2,1%	23,5%
Charges liées au non recouvrement	-2,4	4,5%	-0,5	-0,5	-10,8%	19,7%
Transferts	12,6	11,2%	2,6	3,1	18,1%	24,4%
Autres produits	62,2	6,6%	0,8	1,7	++	2,7%
CADES - endettement net	-145,2	6,6%	-127,0	-145,5		14,5%

* : Prévisions de la CCSS de mai 2023 de l'ensemble des régimes de base

En raison de recettes un peu plus dynamiques que ses dépenses (respectivement +5,5% et +5,0%), le solde **toutes branches des principaux régimes de base** à fin mars 2023 s'améliore de 0,4 Md€ par rapport à fin mars 2022 pour s'établir à -3,3 Md€.

La hausse des dépenses est surtout consécutive à celles des branches famille et vieillesse qui augmentent de 15,6% pour la première et 6,6% pour la deuxième (cf. infra).

Fin mars 2023, les cotisations progressent de 4,3%. Au premier trimestre 2023, la masse salariale soumise à cotisations sociales (assiette déplafonnée) du secteur privé augmente de 2,7%, elle est accentuée par le niveau élevé de l'inflation qui induit des hausses de salaire via, notamment, les revalorisations du SMIC et ses effets de diffusion sur les salaires plus élevés. Le salaire moyen par tête progresse de 2,4%. Les effectifs salariés du secteur privé mesurés à fin mars poursuivent leur croissance à un rythme plus fort que celui du trimestre précédent (+0,4% après +0,2%). Ils augmentent ainsi de 1,7% sur un an (cf. baromètre économique N° 153 de l'Urssaf caisse nationale).

Outre l'impact de la masse salariale, l'évolution des cotisations est freinée par le dynamisme prévu des allègements généraux. A l'inverse, les cotisations du secteur public bénéficient de nouveau de l'effet positif de la revalorisation du point d'indice de l'été 2022.

Par ailleurs, au 1^{er} trimestre, le mois de janvier correspond au mois d'emploi de décembre 2022 qui est porté par une croissance de la masse salariale du secteur privé de +8,7%, les mois de février et mars correspondent à des périodes d'emploi de 2023 qui sont portées, par une augmentation moindre de cette masse salariale (+2,7% cf. supra), d'où cet écart qui devrait s'atténuer au cours de l'année (la prévision de masse salariale est de 5,6% en moyenne annuelle) des décalages peuvent apparaître dans les constats des évolutions parce que seuls deux mois de recettes sont intégrés dans les comptes avec les

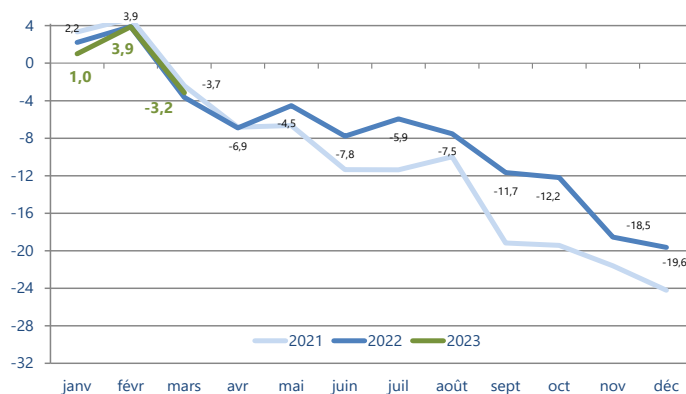
mesures entrant en application le 1^{er} janvier, compte tenu du décalage d'un mois entre la période d'emploi et l'enregistrement de la recette.

Les cotisations prises en charge par l'État progressent de 4,9%. Les exonérations spécifiques à la gestion de la crise sanitaire avaient déjà quasiment disparu au 1^{er} trimestre 2022.

La CSG progresse nettement (+7,2%), surtout du fait de la hausse de la CSG activité (+6,7%, soit une contribution de 4,6 points), conséquence d'un reste du dynamisme de la masse salariale du secteur privé de 2022 pour le mois de janvier et de celle de 2023 pour les mois de février et mars. Elle est par ailleurs tirée à la hausse par la CSG sur les revenus du placement (+34,7% pour une contribution de 1,9 point), cette tendance reste cependant peu prédictive du résultat annuel compte tenu du fait qu'elle est perçue essentiellement en octobre. La CSG sur les revenus de remplacement, qui concerne surtout les retraites, augmente plus modérément (+5,2% et une contribution de 1,1 point), conséquence de la revalorisation anticipée des retraites de 4% du 1^{er} juillet 2022 et de la revalorisation légale de 0,8% au 1^{er} janvier 2023. La progression de la CSG sur les jeux est aussi très dynamique (+8,7%).

Les impôts, taxes et contributions hors CSG sont en faible évolution (+2,1%), alors que la prévision est établie à +6,1%. Sur les 25,7 Md€ de recettes fiscales à fin mars 2023, les trois principales marquent la tendance : la moitié, soit 12,3 Md€, concerne la TVA affectée à la CNAM qui ne progresse que de 2,0% à fin mars, la taxe sur les salaires affectée à quatre des cinq branches progresse plus vivement (4,1 Md€ fin mars, soit +6,3% tous affectataires) et les taxes sur le tabac (3,1 Md€ fin mars) de +1,8%.

Toutes branches des régimes de base ¹ • Soldes cumulés (en Md€)



¹ : Les données mensuelles toutes branches confondues couvrent 88,7% des charges du champ complet des régimes de base des cinq branches.

La situation de la CADES se détériore, son endettement net augmentant de 18,4 Md€ (+14,5%) entre mars 2023 et mars 2022. La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie

continue à avoir un effet en transférant à la caisse 12,2 Md€ de dette fin mars 2023 sur 27,2 Md€ prévu sur l'année 2023 alors qu'en mars 2022, 15 Md€ avaient été transférés. Par ailleurs, la chronique des recettes mensuelles affectées à la CADES n'est pas complètement linéaire, les prélèvements sur le capital sont davantage perçus au cours du 2ème semestre.

0,1 point, mais devrait baisser au cours des mois prochains en raison de sa quote-part qui diminue à 25,19%, résultat du contrecoup de la mesure exceptionnelle de 2022 qui avait porté la quote-part à 31,64% pour financer le coût des indemnités journalières dérogatoires versées pendant la crise sanitaire aux parents contraints de suspendre leur activité professionnelle.

Branche maladie ²

en milliards d'euros	2023 p *		Montant à fin Mars		Mars-23 / Mars-22	% Prév. 2023
	* % évol	2022	2023			
Total des dépenses	240,6	-0,6%	57,1	57,9	1,4%	24,1%
Prestations sociales	223,0	0,6%	53,7	54,3	1,3%	24,4%
Transferts	10,4	-21,8%	2,1	2,3	8,8%	22,5%
Charges de gestion courante et autres charges	7,2	-1,4%	1,3	1,2	-5,8%	17,0%
Total des recettes	233,5	5,6%	51,9	54,8	5,6%	23,5%
Cotisations sociales	83,6	2,4%	20,2	21,0	4,2%	25,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,2	-4,0%	0,5	0,5	-0,2%	21,1%
CSG	54,1	4,3%	12,3	13,1	5,9%	24,1%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	74,1	4,7%	18,3	18,4	0,4%	24,8%
Charges liées au non recouvrement	-0,8	++	-0,2	-0,2	-8,7%	22,9%
Transferts	6,8	++	0,4	0,9	++	13,8%
Autres produits	13,5	18,0%	0,5	1,2	++	8,6%
SOLDE	-7,0		-5,2	-3,1		

* : Prévisions de la CCSS de mai 2023 de l'ensemble des régimes de base

Le solde de la **branche maladie** s'améliore par rapport à mars 2022 et s'établit à -3,1 Md€ contre -5,2 Md€ en mars 2022. En effet, ses recettes augmentent plus rapidement que ses dépenses.

Les prestations sociales sont en faible augmentation (+1,3%). Les soins de ville en nature sont en baisse de 3,9% et freinent pour -1,7 point l'évolution globale des prestations, et ceci en raison de la quasi disparition attendue des coûts spécifiques liés à la Covid-19 qui avait gonflé les dépenses en début d'année 2022 (en lien avec la vague « Omicron »), auxquels s'était ajouté un rebond des dépenses de médicament de ville et des frais de transports au cours de cette période de l'année précédente.

Les prestations en espèces (IJ) chutent avec une diminution de -14,2% et une contribution négative de 0,9 point, qui vient du niveau élevé en début d'année 2022 des IJ de moins de 3 mois, conséquence du volume important d'IJ induites par la cinquième vague épidémique en janvier 2022.

A l'inverse, les dépenses des établissements publics de santé et des cliniques privées contribuent positivement à l'évolution totale des prestations sociales (respectivement +3,6 points et +0,8 point).

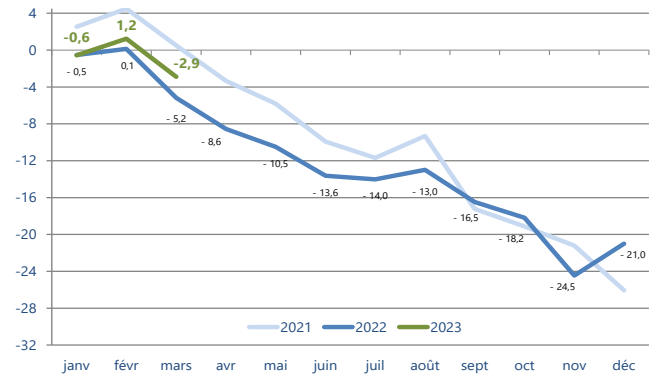
Les recettes sont marquées par la croissance des cotisations et de la CSG (respectivement +4,2% et +5,9%). La hausse des cotisations sociales est freinée cette année par le dynamisme des allègements généraux, mais aussi par la baisse des cotisations maladie des travailleurs non-salariés prévue dans la loi d'août 2022 en faveur du pouvoir d'achat.

L'écart à la prévision, en ce tout début d'année, vient des décalages qui peuvent apparaître dans les constats des évolutions parce que seuls deux mois de recettes sont intégrés dans les comptes avec les mesures entrant en application le 1^{er} janvier, compte tenu du décalage d'un mois entre la période d'emploi et l'enregistrement de la recette.

Les cotisations prises en charges par l'État sont en léger recul (-0,2%), en raison de l'arrêt de la prise en charge de cotisations en lien avec la crise sanitaire.

Les impôts et taxes hors CSG sont en progression de 0,4%. Ce ralentissement vient surtout de la TVA, qui représente près des 2/3 de cet agrégat dont la progression n'est que de 2,0% et contribue pour 1,4 point à la progression des impôts et taxes. La taxe sur les salaires augmente de 2,2%, soit une contribution de

Branche maladie ² • Soldes cumulés (en Md€)



² : Les données mensuelles prennent en compte la protection universelle maladie (PUMA) qui regroupe les branches maladie des régimes de base : CNAM avec le CPSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC, soit 96,5% des charges du champ complet des régimes de base de la branche maladie.

Par ailleurs la faible progression vient aussi de la suppression de la contribution exceptionnelle des organismes complémentaires aux dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire qui était de 0,5 Md€ fin mars 2022.

Les transferts reçus augmentent fortement principalement en raison du produit venant de la CNAF au titre de la prise en charge des indemnités journalières post-natales, mesure votée en LFSS pour 2023, ainsi que par l'augmentation du transfert pour sous-déclaration des accidents du travail en provenance de la branche AT-MP.

Branche vieillesse et FSV ³

en milliards d'euros	2023 p *		Montant à fin Mars		Mars-23 / Mars-22	% Prév. 2023
	* % évol	2022	2023			
Total des dépenses	275,2	4,6%	49,6	52,9	6,6%	19,2%
Prestations sociales	269,8	4,4%	48,4	51,7	6,7%	19,2%
Transferts	2,8	32,6%	0,8	0,8	0,0%	29,5%
Charges de gestion courante	2,3	-0,7%	0,3	0,3	-10,4%	13,3%
Autres charges	0,3	-13,6%	0,0	0,0	n.s.	10,9%
Total des recettes	272,0	4,4%	46,9	49,3	5,3%	18,1%
Cotisations sociales	157,1	4,4%	33,5	34,8	4,1%	22,2%
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,5	2,8%	0,7	0,8	9,8%	22,4%
CSG	20,6	5,2%	3,9	4,4	12,1%	21,3%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	25,2	5,8%	4,0	4,3	9,7%	17,2%
Charges liées au non recouvrement	-1,1	6,3%	-0,2	-0,2	-14,1%	15,3%
Transferts	20,3	4,0%	4,9	5,1	2,6%	25,0%
Autres produits	46,6	3,3%	0,1	0,1	0,5%	0,2%
SOLDE	-3,2		-2,8	-3,5		
dont CNAV	-2,4		-1,8	-2,5		
dont FSV	0,8		-1,0	-0,4		
dont autres régimes	-1,6		0,1	-0,6		

* : Prévisions de la CCSS de mai 2023 de l'ensemble des régimes de base

Le solde de la **branche vieillesse** se dégrade de 0,7 Md€ (-3,5 Md€ contre -2,8 Md€ en mars 2022). Les dépenses progressent en effet plus rapidement que les recettes (+6,6% contre +5,3%).

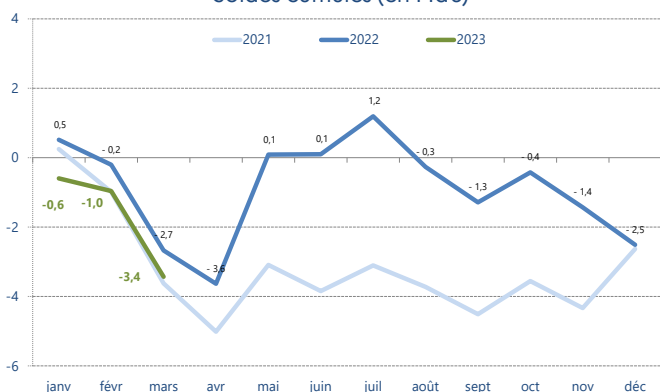
Les cotisations sont en progression (4,1%), en cohérence avec le dynamisme de la masse salariale du secteur privé.

La CSG – uniquement affectée au FSV dans la branche vieillesse – progresse de 12,1% en décalage à ce stade de l'année avec la prévision. C'est surtout la CSG sur les revenus du placement qui fait bondir la progression avec une évolution de 34,7% et une contribution de 9,9 points sur ce poste (en raison de la comptabilisation de l'essentiel sur le mois d'octobre).

Les impôts, taxes et contributions (hors CSG) augmentent de 9,7%. La taxe sur les salaires progresse de 5,9% et le rendement du forfait social qui est plus majoritairement comptabilisé au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres augmente de 17,3%. Le rendement de ces deux taxes gonfle les recettes d'impôt et taxes, la prévision annuelle (+5,8%) est au-dessous de l'évolution observée au 31 mars 2023 alors qu'à l'inverse, le rendement de la C3S n'est pas encore connu, il le sera au mois de mai.

Les prestations sociales progressent de 6,7%, au-dessus de la prévision à cette date compte tenu de la revalorisation anticipée des pensions de 4% du 1^{er} juillet 2022 et de la revalorisation légale de 0,8% au 1^{er} janvier 2023. L'écart devrait se réduire au cours de l'année parce que le premier trimestre 2022 n'intégrait pas encore les effets de la revalorisation anticipée.

Branche vieillesse et le FSV ³ •
Soldes cumulés (en Md€)



³ : Les données mensuelles prennent en compte outre le FSV, le régime général et les principaux régimes de base : MSA, CNRA, CNIEG, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM et CRPCEN, soit 79,2% des charges du champ complet des régimes de base de la branche vieillesse et du FSV, le régime de la fonction publique de l'Etat correspondant à 19,6% n'est pas inclus.

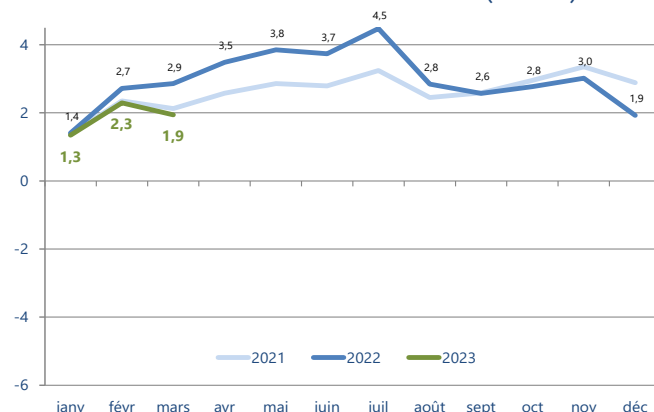
les contributions sur les jeux (-29,4%) et la taxe sur les véhicules de société (-9,9%). En revanche, la taxe sur les salaires qui correspond en prévision annuelle à près de la moitié de ce poste est en hausse de 10,7%, cette progression devrait continuer au cours des prochains mois en raison du contrecoup de l'abaissement ponctuel de la part affectée en 2022 au bénéfice de la branche maladie pour financer le coût des indemnités journalières dérogatoires.

Les dépenses sont tirées à la hausse à la fois par les prestations sociales et les charges de transfert. Ces derniers progressent de 22,4% sous l'effet du nouveau transfert pérenne de charge, au bénéfice de la CNAM, du coût des indemnités journalières liées au congé maternité post-natal prévu en LFSS pour 2023.

Les dépenses de la branche augmentent aussi en raison des prestations sociales (+12,6%), sous l'effet de la revalorisation de 50% au 1^{er} novembre 2022 de l'ASF qui augmente ainsi de 70% fin mars et de la revalorisations anticipée de 4,0% au 1^{er} juillet 2022 qui ne jouait donc pas au 1^{er} trimestre 2022. Le complément mode de garde de la PAJE progresse également en raison d'un effet lié aux revalorisations successives du SMIC.

Le profil des soldes de la branche famille se dégrade fin mars 2023.

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche famille

en milliards d'euros	2023 p		Montant à fin Mars		Mars-23 / Mars-22	% Prév. 2023
	*	%	2022	2023		
Total des dépenses	55,7	8,3%	10,9	12,6	15,6%	22,6%
Prestations sociales	38,9	4,4%	7,9	8,9	12,6%	22,8%
Transferts	13,6	23,0%	2,7	3,3	22,4%	23,9%
Charges de gestion courante et autres charges	3,1	2,9%	0,3	0,4	35,9%	13,8%
Total des recettes	57,0	6,9%	13,7	14,5	5,7%	25,4%
Cotisations sociales	34,9	3,8%	8,3	8,7	4,8%	24,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,9	-6,9%	0,2	0,2	3,5%	21,6%
CSG	13,8	4,2%	3,2	3,4	6,3%	24,4%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,1	26,7%	2,0	1,9	-0,5%	31,8%
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	<i>0,1</i>	<i>--</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,1</i>	<i>-6,0%</i>	<i>-42,4%</i>
Transferts	0,2	-4,2%	0,0	0,0	10,8%	21,1%
Autres produits	0,9	14,9%	0,1	0,3	++	33,9%
SOLDE	1,3		2,9	1,9		

* : Prévisions de la CCSS de mai 2023

Le solde de la **branche famille** se dégrade de 1,0 Md€ à la fin du 1^{er} trimestre 2023 par rapport au 1^{er} trimestre 2022 mais reste nettement excédentaire (+1,9 Md€ contre +2,9 Md€ en mars 2022), en raison d'une plus forte hausse de ses dépenses (+15,6%) que ses recettes (+5,7%).

Les cotisations sociales et la CSG augmentent respectivement de 4,8% et de 6,3%, reflet du dynamisme de l'activité à la fin du premier trimestre 2023, il faut toutefois préciser que seul deux mois concernent l'année 2023 en raison du décalage dans l'enregistrement des recettes (janvier 2023 correspond au mois d'emploi de décembre 2022).

Les impôts, taxes et contributions hors CSG sont en léger recul de 0,5%. Les prélèvements sur les stocks option et les attributions d'actions gratuites sont en baisse (-11,2%), ainsi que

Branche AT - MP ⁴

en milliards d'euros	2023 p		Montant à fin Mars		Mars-23 / Mars-22	% Prév. 2023
	*	%	2022	2023		
Total des dépenses	15,2	5,0%	2,9	3,1	6,1%	20,5%
Prestations sociales	11,9	3,0%	2,4	2,6	5,4%	21,4%
Transferts	2,1	21,7%	0,4	0,4	16,7%	20,2%
Charges de gestion courante et autres charges	1,2	0,6%	0,2	0,1	-7,7%	12,6%
Total des recettes	17,2	6,2%	3,6	3,8	4,2%	21,9%
Cotisations sociales	15,9	5,6%	3,5	3,6	4,8%	22,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,2	20,2%	0,0	0,0	-14,5%	17,7%
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	<i>-0,2</i>	<i>30,1%</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-27,5%</i>	<i>16,9%</i>
Transferts	0,07	1,2%	0,00	0,00	#DIV/0!	0,0%
Autres produits	1,2	0,0%	0,1	0,1	-20,3%	0,0%
SOLDE	2,0		0,7	0,6		

* : Prévisions de la CCSS de mai 2023 de l'ensemble des régimes de base

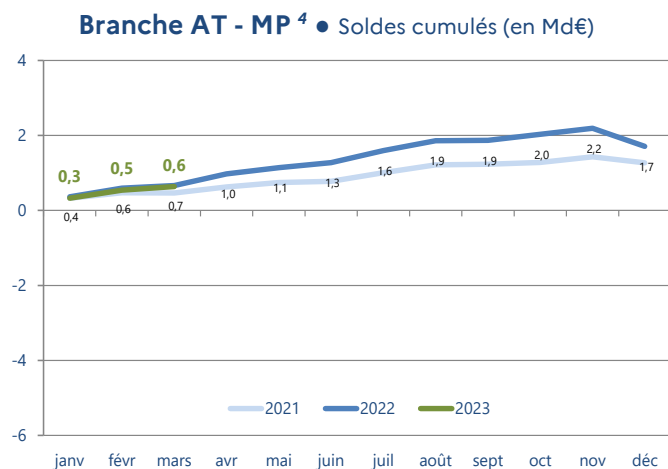
Au premier trimestre 2023, le solde de la **branche AT-MP** est légèrement plus faible que celui du 1^{er} trimestre 2022 (0,6 Md€ contre 0,7 Md€ en mars 2022). Les recettes augmentent un peu moins vite (+4,2%) que les dépenses (6,1%).

La quasi-totalité des recettes mensuelles de la CNAM-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé non agricoles. A fin mars 2023, les recettes de cotisations progressent de 4,8%, contre une prévision de +5,6% correspondant à la progression attendue de la masse salariale du secteur privé.

Les dépenses de prestations progressent de 5,4%, majoritairement tirées par les indemnités journalières (+8,9%),

soit une contribution de 3,7 points à l'évolution globale, les rentes agissent dans le même sens avec une évolution de +4,9% et une contribution de 2,1 points, à mettre en lien avec la revalorisation anticipée de 4,0% au 1^{er} juillet.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP reste très stable d'une année sur l'autre.

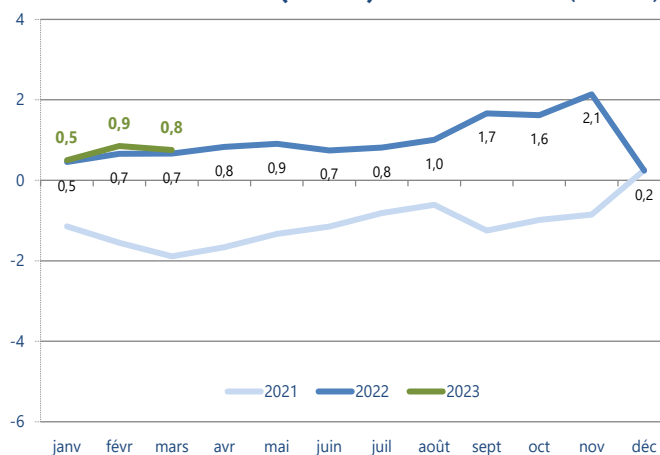


4 : Les données mensuelles ne prennent en compte que le régime général, soit 87% des charges du champ complet des régimes de base de la branche AT-MP.

plus dynamiques, tirées par la revalorisation anticipée au 1^{er} juillet.

La chronique mensuelle des soldes reste conforme à celle de 2022 au cours de ce premier trimestre.

Branche autonomie (CNSA) • Soldes cumulés (en Md€)



Branche autonomie (CNSA)

en milliards d'euros	2023 p		Montant à fin Mars		Mars-23 / Mars-22	% Prév. 2023
	*	%	2022	2023		
Total des dépenses	37,5	6,7%	7,6	8,0	5,9%	21,4%
Prestations sociales	31,5	6,5%	7,0	7,2	3,4%	22,9%
Transferts	5,8	8,0%	0,6	0,8	32,7%	14,0%
Charges de gestion courante et autres charges	0,2	-0,2%	0,0	0,0	n.s.	6,4%
Total des recettes	36,7	3,6%	8,3	8,8	6,5%	24,0%
CSG	32,5	4,3%	7,2	7,7	7,1%	23,7%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	4,0	6,5%	0,9	1,0	8,4%	24,9%
Charges liées au non recouvrement	-0,4	39,6%	0,0	0,0	n.s.	3,3%
Transferts	0,4	-29,9%	0,1	0,1	-29,4%	25,0%
Autres produits	0,1	-34,9%	0,0	0,0	n.s.	
SOLDE	-0,8		0,7	0,8		

* : Prévisions de la CCSS de mai 2023

Au 1^{er} trimestre 2023, le solde de la **branche autonomie** s'améliore légèrement par rapport au 1^{er} trimestre de 2022 (+0,8 Md€ contre +0,7 Md€).

Ses produits croissent de 6,5% alors que ses charges progressent plus modérément de 5,9%. La CSG progresse plus que la prévision à cette période de l'année (+7,1% contre +4,3%), à l'image du FSV. Cela reflète la périodicité de versement de la CSG sur les revenus du capital. Les autres contributions sociales, c'est-à-dire pour cette branche la CSA-CASA et la taxe sur les salaires, ont une progression proche de la prévision (respectivement +5,5% et +15,6%). Le dynamisme de la taxe sur les salaires vient d'un changement de la quote-part affectée à la branche autonomie (4,57% au lieu de 4,25%).

Côté dépenses, l'évolution des prestations sociales est de 3,4%, les dépenses du médicosocial à cette période de l'année sont plus modérées que la prévision, alors que celles de l'AAEH sont

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 dite « cadres budgétaires » sur le volet de la publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSTM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements peuvent être effectués afin d'obtenir un périmètre et un retraitement des données homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures.

En 2022, compte tenu de la loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale qui porte sur le champ de tous les régimes de base, cette publication s'adapte pour présenter les prévisions annuelles sur ce même champ.

Limites

Pour des raisons diverses, notamment de disponibilité des données, le champ couvert par cette publication correspond à 88,7% des charges des régimes de base de sécurité sociale présentées en prévisions annuelles.

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice, ainsi que certaines consolidations. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente (PCAP) qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année.

Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
 Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
 Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
 Ministère de la santé et de la prévention
 Ministère des solidarités et des familles

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

